



FICHE TRANSPORT
(A retourner avec la fiche d'inscription)

Je soussigné _____ vous confirme que l'enfant,

Nom : _____ Prénom : _____

Inscrit au séjour équestre du : _____ au : _____

sera accompagné le _____ directement en voiture* jusqu'au centre par :

repartira le _____ en voiture* du centre avec :

viendra et repartira par le transport collectif** organisé par le Croux :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> A Paris au départ et à l'arrivée | <input type="checkbox"/> A Dijon au départ et à l'arrivée |
| <input type="checkbox"/> A Lyon, au départ et à l'arrivée | <input type="checkbox"/> A Besançon au départ et à l'arrivée |
| <input type="checkbox"/> A Avignon au départ et à l'arrivée | <input type="checkbox"/> A Marseille au départ et à l'arrivée |

Les convocations de transports récapitulant les dates, heures et lieux de rendez-vous, vous seront envoyées au plus tard 15 jours calendaires avant le début du transport. Tout changement intervenant moins de 10 jours avant la date du transport ne pourra occasionner aucun remboursement.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des conditions générales de transport, et les accepter.

A, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Nous tenons à vous informer que la route communale n°6 de Saint-Léger-sous-Beuvray à Chevigny (2,5 km), que vous emprunterez pour arriver au Croux, est étroite et sinueuse. Nous vous recommandons donc la prudence.*

NB : Si vous ne pouvez venir vous-mêmes, merci de nous transmettre un courrier autorisant la personne à prendre l'enfant.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Séjours de vacances

(à lire attentivement avant de signer la fiche d'inscription)

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont à adresser au siège social : A.M.C., Le Croux, 71990 Saint-Léger-sous Beuvray. Elles seront effectives à réception de la fiche d'inscription accompagnée de l'acompte, à l'ordre de A.M.C.

A réception de la fiche d'inscription, de la fiche de transport et de l'acompte, nous vous adressons le dossier du séjour comprenant un dossier individuel enfant et une fiche indicative de trousseau.

10 jours avant le départ, vous recevrez la convocation de transport indiquant le jour, le lieu et l'heure du rendez-vous ainsi que la fiche téléphonique pour prendre des nouvelles du séjour.

TARIFS

Nos prix de séjours sont forfaitaires et par personne. Ils comprennent : la nourriture, le blanchissage, l'assistance sanitaire, les services du personnel d'encadrement, d'animation et d'équitation. Les frais d'inscription comprennent l'assurance et l'adhésion à l'Association et sont obligatoires. Ils sont valables pour l'année civile en cours. Nos prix sont hors transport. Selon les périodes et les destinations, nous organisons des transports en car ou en train. Le prix de ce transport est en supplément. Tout changement intervenant moins de 10 jours ouvrables avant la date du transport n'occasionnera aucun remboursement.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du séjour s'effectue en deux fois :

- 50 % d'acompte à l'inscription, avec les frais d'adhésion et de transport
- 50% au plus tard 15 jours avant le début du séjour, sans rappel de notre part.

Si le solde ne nous est pas parvenu dans ce délai, l'A.M.C. se réserve le droit d'annuler la réservation. Les inscriptions effectuées moins de 15 jours avant le départ doivent être accompagnées du règlement total du séjour.

Si vous bénéficiez d'aides telles BONS CAF, chèques ANCV ou participation de votre comité d'entreprise, il faut nous en informer au moment de l'inscription. Nous fournissons sur demande une facture ou une attestation de séjours.

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie, l'A.M.C. avance le montant des frais médicaux. Ceux-ci sont ensuite facturés à la famille qui recevra, en échange du règlement, la feuille de soins correspondante lui permettant de se faire rembourser par sa Caisse d'Assurance Maladie.

ANNULATION

- Par le participant

Pour une annulation sur justificatif de certificat médical, l'acompte sera remboursé déduction faite d'une indemnité de 100 €.

Une indemnité de dédit sera exigible en cas d'annulation autre que médicale :

- Plus de 30 jours avant le départ : 50% du séjour et du transport
- De 8 à 30 jours avant le départ : 75% du séjour et du transport
- Moins de 8 jours avant le départ : 90% du séjour et du transport
- Pour une annulation en cours de séjour, et quel qu'en soit le motif, 100% du prix du séjour est dû.

Seule une annulation ou modification transmise par écrit (lettre, fax ou mail) pourra être prise en compte.

CENTRE DE VACANCES DU CROUX – A.M.C. 71990 SAINT LEGER SOUS BEUVRAY

Tél : 03 85 82 56 07

Fax : 03 85 82 59 77

Pointphone : 03 85 82 51 04

Courriel : lecroux@lecroux.fr

site : <http://www.lecroux.fr>



CONDITIONS D'INSCRIPTION

(suite)

(à lire attentivement avant de signer la fiche d'inscription)

- Par l'A.M.C.

l'A.M.C. peut exceptionnellement être contraint d'annuler un séjour, dans les cas où :

- Le nombre minimum de participants est insuffisant. Dans ce cas, nous vous en informerons au plus tard 15 jours avant le départ.
- Les conditions de sécurité ou un événement imprévisible l'exigent.

Dans ces deux cas de figure, nous vous rembourserons l'intégralité des sommes versées, sans qu'aucune indemnité supplémentaire ne puisse être exigée.

ASSURANCES

L'A.M.C. a souscrit pour les participants une police d'assurance couvrant la responsabilité civile du cavalier ainsi que les frais de rapatriement en cas d'accident.

RESPONSABILITE

Il est demandé de ne pas se munir d'objets de valeur (bijoux, baladeurs, console de jeux, téléphones portables, etc. ...). La responsabilité de l'A.M.C. ne peut en aucun cas être engagée en cas de vol.

DISCIPLINE

Tout comportement de nature à porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres participants (notamment les comportements physiquement ou verbalement violent, ainsi que la consommation de tabac, de drogue ou d'alcool) donnera lieu à un rapatriement immédiat à la charge des parents.

RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec A/R dans un délai de 1 mois après la fin du séjour. Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte.